

Prêter et emprunter de l'argent à vos proches dans les règles

Simple et rapide grâce au nouveau service mareconnaissancededette.fr

TECH4LAW, la start-up française qui démocratise l'accès aux informations juridiques, s'attaque aujourd'hui aux démarches de **prêts d'argent entre particuliers** : le contrat portant **reconnaissance de dette**. Pour faciliter ces démarches, TECH4LAW vient de lancer le site mareconnaissancededette.fr

Encadrer les risques inhérents à un prêt d'argent entre particuliers

« J'ai besoin de 3000 €, tu peux me les prêter ? ». Voici une situation courante à laquelle tout le monde se retrouve confronté un jour ou l'autre, en tant qu'emprunteur ou prêteur.

Bien souvent, le prêt intervient par remise d'argent, de la main à la main, par chèque, espèces ou virement, **sans aucun document écrit**, ainsi la relation est basée sur **la seule confiance**. Malheureusement, nombre de personnes ayant ainsi prêté de l'argent ne l'ont jamais revu... Y compris après un procès !

Même avec une grande confiance entre les deux parties, il est **fortement conseillé d'encadrer le prêt avec un document juridique** portant **reconnaissance de dette**. Sans document juridique écrit et signé, il est difficile de prouver que l'argent a été prêté – et non donné. Il est encore plus complexe de récupérer l'argent en cas de refus de remboursement ou de décès de l'emprunteur.

3 étapes - 5 minutes - 9,99 €
pour une reconnaissance de dette personnalisée et de qualité

Pour établir une reconnaissance de dette, deux options existaient jusqu'à présent : (1) aller voir un notaire ou un avocat - souvent fastidieux, long et coûteux -, ou (2) se rendre sur Internet et s'inspirer de divers modèles gratuits disponibles.

« Nous avons souvent constaté que les mentions obligatoires d'une reconnaissance de dette ou que des clauses essentielles à ce type d'acte ne figuraient pas dans les modèles visibles sur internet, ce qui rend le document difficilement exploitable en cas de problème » explique le fondateur de mareconnaissancededette.fr.

Aujourd'hui une troisième option existe grâce à TECH4LAW, une solution simple et abordable à tous : mareconnaissancededette.fr. Le site permet de personnaliser un modèle de convention portant reconnaissance de dette, validé par avocat et à jour des dispositions légales en vigueur. L'utilisateur renseigne les informations nécessaires (noms, adresses, montant du prêt...) ainsi que les conditions de remboursement (date de remboursement, taux d'intérêt le cas échéant). Le projet de convention se génère au fur et à mesure des informations fournies par l'utilisateur. Après validation de l'achat, le document est instantanément édité au format PDF et envoyé par email à l'utilisateur pour signature.

Se prêter de l'argent entre particuliers est désormais plus accessible et sûr !

Contact presse

Pour des visuels ou des interviews
maxime@mareconnaissancededette.fr